

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D47

Séance du 28 mai 2009 - Convocation du 22 mai 2009

Compte rendu affiché le 5 juin 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents** : M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés** : Mme LEBAHAR par Mme GLATARD, Mme BROSSARD par Mme MARMONIER, M. VALETTE par M. CHRETIN, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29
Exprimés	29

### **Objet** : Etat de formation des élus

L'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions".

Le vote du compte administratif 2008 est accompagné d'une présentation des formations réalisées au cours du dernier exercice. Cette présentation peut être l'occasion d'un débat sur les conditions de formation des élus dans la collectivité.

#### **Formation des élus sur l'exercice 2008**

Nombre de conseillers municipaux ayant suivi une formation : 3

Nombre de journées de formation des élus : 4

Crédits ouverts au Budget Primitif 2008 : 2 500.00 €

Crédits utilisés en 2008 (Compte administratif 2008) : 395.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Compte Administratif 2008,
- VU la présentation des formations des élus du Conseil Municipal pour l'année 2008,
- **CONSTATE la présentation des formations réalisées en 2008 par les Conseillers Municipaux et l'état des crédits consommés,**
- **DIT que la présente délibération est adoptée dans le cadre du vote du Compte Administratif 2008,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 28 mai 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/06/2009
- Publication ou affichage le 03/06/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 juin 2009  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.